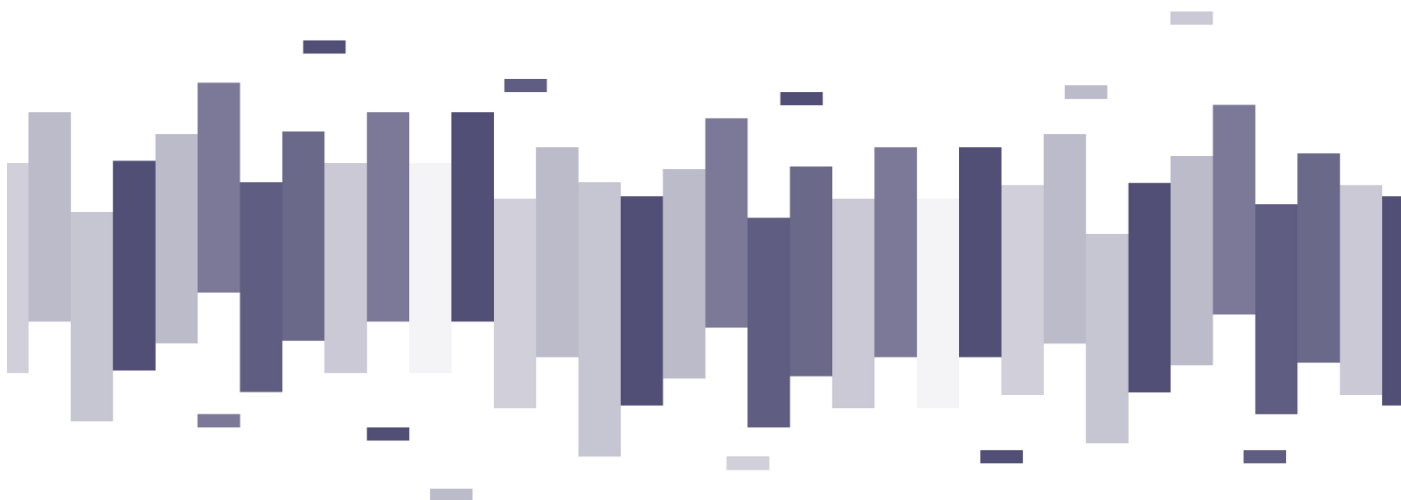




IZON
Bien dans ma nature _

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNÉE 2026



SOMMAIRE

1.	Introduction	3
2.	Les règles de l'équilibre budgétaire	3
3.	Les éléments de contexte	4
a.	Le Contexte économique mondiale et européen tendu	4
b.	Les principales dispositions de la loi de Finances pour 2026.....	5
c.	La situation financière de la commune d'Izon	6
i.	Un déficit annuel de la section de fonctionnement	6
ii.	La dette	6
iii.	La trésorerie	8
4.	Les orientations budgétaires pour l'année 2026 en fonctionnement	9
a.	Les ressources courantes de la collectivité.....	9
i.	La fiscalité directe et indirecte	9
ii.	Les dotations et participations budgétaires (Chapitre 74)	11
iii.	Les produits de gestion courante	12
iv.	L'affectation du résultat	13
v.	Les travaux en régie.....	13
vi.	Les perspectives en matière de recettes de fonctionnement	14
b.	La politique en matière de ressources humaines	15
	1/Le contexte	15
	2/Les perspectives 2026	15
	3/L'évolution des effectifs permanents	16
	4/Les traitements indiciaires et les régimes indemnitaires.....	18
	Le temps de travail.....	19
	4/ Les orientations RH 2026	19
c.	Les dépenses courantes de la collectivité.....	21
i.	Des charges à caractères générales incompressibles.....	21
ii.	Les autres charges courantes – Chapitre 65	23
iii.	Les provisions – Chapitre 68	23
iv.	Les atténuations de produits – Chapitre 014.....	23
v.	La problématique des amortissements	24
vi.	Les perspectives en matière de dépenses de fonctionnement	25
5.	Les orientations budgétaires pour l'année 2026 en Investissement	25
a.	Les ressources propres d'investissement	25
i.	Les cessions d'actif	25
ii.	Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	26
iii.	La fiscalité de l'urbanisme.....	26

iv. Les nouvelles demandes de subventions.....	
b. Les dépenses d'investissement.....	
i. Les Autorisations de Programme / crédits de Paiement (AP/CP)	27
ii. Les Restes à réaliser 2025 et l'ouverture anticipée des crédits	28
iii. L'excédent à reporter d'investissement	29
iv. Les principales dépenses d'investissement	29
La synthèse de la section d'investissement Dépenses et Recettes :	31

1. Introduction :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 033-213302078-20260408-DELIB202640-DE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront au budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire n'a cependant aucun caractère décisionnel.

Obligatoire dans les communes, EPCI et syndicat de 3 500 habitants et plus, il doit avoir lieu dans un délai de 10 semaines précédents l'examen du budget par l'assemblée délibérante. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. En tout état de cause, le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport reprenant les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement. On précisera ici les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Obligatoire dans les communes de 10 000 habitants et plus, des données sur la structure des effectifs et plus largement sur les perspectives en matière de dépenses de personnel doivent compléter le rapport. La commune a fait le choix d'évoquer ces thématiques au sein de l'analyse.

2. Les règles de l'équilibre budgétaire :

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont *respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour **qu'il y ait équilibre réel**, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit **obligatoirement avoir un solde positif ou nul**. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un **principe de sincérité**, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

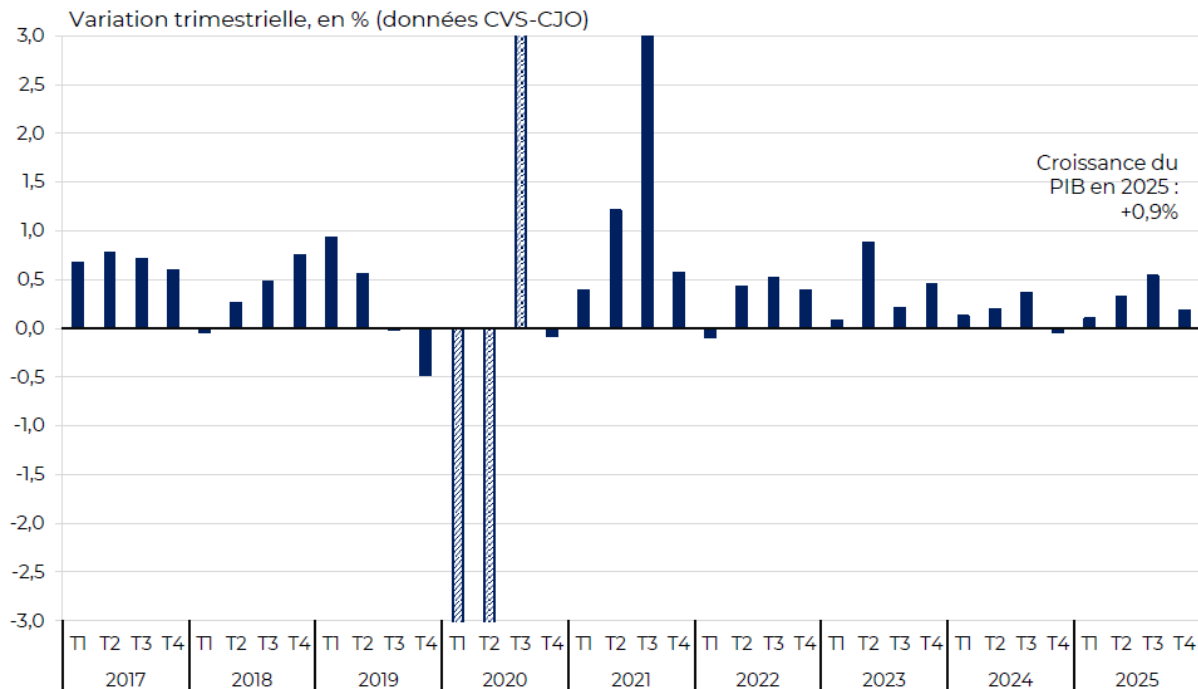
- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

3. Les éléments de contexte :

a. Le Contexte économique mondiale et européen tendu :

L'inflation française a continué de ralentir à la fin de l'année 2025 avec un atterrissage de la hausse des prix à la consommation de 0,9% au final sur l'année. Cette diminution est en grande partie basée sur la baisse des prix de l'énergie et la normalisation des prix alimentaires. Si la croissance reste faible, elle n'en reste pas moins stable. Cependant par rapport à la zone Euro l'écart d'inflation restera significatif en raison de contributions sectorielles divergentes, notamment dans les services.

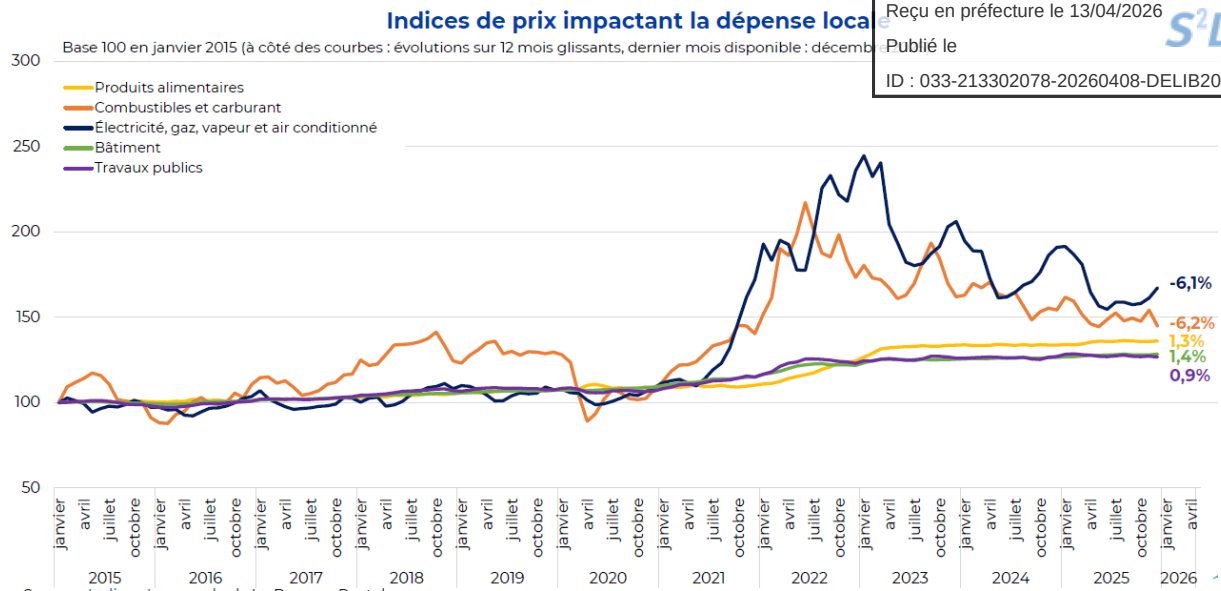
Évolution du PIB français



Prévisions d'inflation

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	IPC : +0,9% IPCH : +0,9%	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH		+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH		+1,3%
OCDE (déc. 2025)		+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH		+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)		+1,3%

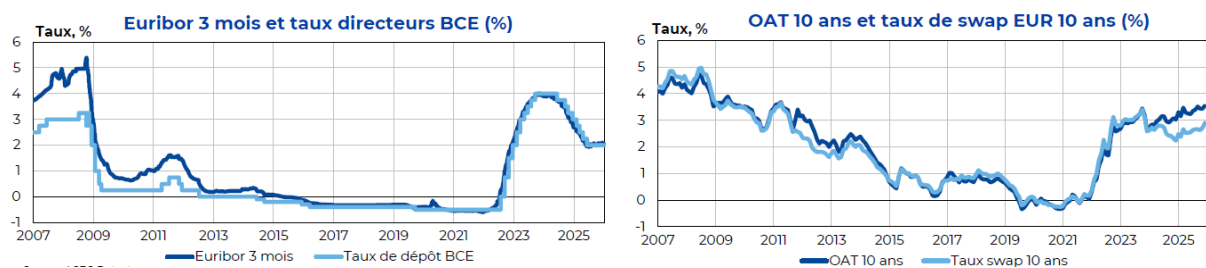
Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+2,1%	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH		+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH		+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH		+1,9%



L'année 2025 est marquée par une année de diminution du coût des fluides et des matières premières de carburants ayant un impact direct sur les coûts de fonctionnement de la collectivité. Les autres secteurs d'activités connaissant une évolution suivant l'inflation.

Cependant, la crise géopolitique internationale qui a débuté au début du mois de mars va surement impacter de manière significative les projections initialement faites. Si les coûts des combustibles et carburants se sont envolés ces dernières semaines, il est fortement envisageable que d'autres matières premières, mais également d'autres fournitures et services soient impactés par cette crise.

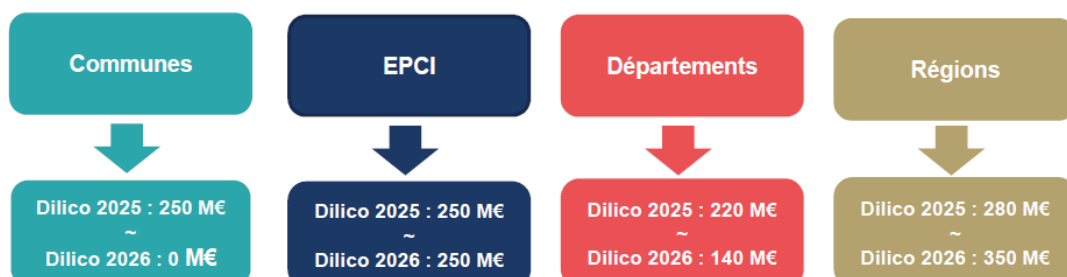
Évolution des taux d'intérêt



Les taux d'intérêt connaissent une nouvelle évolution après un certain recul opéré entre 2023 et 2024. Cette tendance sera à confirmer dans les prochaines semaines au regard du climat économique très peu rassurant qui s'installe.

b. Les principales dispositions de la loi de Finances pour 2026 :

Le dispositif de lissage conjoncturel sur les recettes fiscales des collectivités (DILICO) est reconduit partiellement sur l'année 2026. Ce dernier, instaurant une contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics passe d'1 milliard d'euros en 2025 à 740 millions. Les communes ne sont cependant pas touchées cette année.



Le gel de la dotation globale de fonctionnement est acté au niveau du montant de 2025 malgré les dernières années de revalorisation. Le principal concours de l'Etat aux collectivités ne sera donc pas indexé sur l'inflation estimée à ce jour à 1,3%. Cela peut aussi dire, une potentielle diminution de la DGF au regard de l'écurement qui sera également fait sur cette dernière pour abonder la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et Dotation de solidarité rurale (DSR).

Cela s'accompagne également **d'une déduction forte des variables d'ajustement**. En effet, l'Etat demande un effort conséquent aux collectivités, avec la réduction des 586M€ des variables d'ajustement qu'il leur verse en compensation des exonérations de fiscalité ou de transfert de compétences réalisés. Cela vient admettre une quasi disparition de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) au niveau communal, qui permettra cependant d'abonder des crédits pour financer les dispositions de la création d'un statut de l' élu local.

La compensation de l'abattement de 50% appliqué aux valeurs locatives des établissements industriels, versée aux communes et aux EPCI est également supprimée. Cela sera néanmoins compensé par l'augmentation de la compensation versée au titre de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties dont bénéficient les terrains à usage agricole.

L'Etat réduit également son soutien à l'effort des collectivités en faveur de la transition écologique avec une baisse de 313M€ du Fonds vert. Si le regroupement de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ne voit pas le jour, le montant alloué à la DSIL est également impacté de 200M€ malgré un maintien de la DETR à son niveau de 2025.

Pour résumer, la loi de finances pour l'année 2026 est beaucoup moins favorable à l'intercommunalité qu'au bloc communal. Elle acte cependant **les reports de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation** de 3 ans (commencera à produire ses effets en 2031) et l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels de 1 an.

c. La situation financière de la commune d'Izon :

i. Un déficit annuel de la section de fonctionnement :

L'année 2025 a été budgétairement compliqué pour la section de fonctionnement. En effet, après une affectation fortement limitée en fin d'année 2024, la réalisation budgétaire 2025 connaît un déficit en fin d'exercice. Si les dépenses réelles de fonctionnement ramenées aux recettes réelles admettent un solde d'exécution positif de plus de 300K€, l'intégration des opérations d'ordre inverse totalement le résultat qui sans l'excédent de fonctionnement n-1, aurait mécaniquement clôturé l'exercice en déficit réel.

L'exécution de la section d'investissement connaît un fort taux de réalisation qui n'a pas été couvert par le versement des subventions. Néanmoins, la section bénéficie du report conséquent des années précédentes, caractérisé par le décalage des rentrées découlant de l'emprunt et de la temporalité de réalisation des investissements.

L'objectif de l'année 2026 doit conduire à une maîtrise fine des dépenses de fonctionnement, afin de retrouver dès l'année 2027, des capacités financières réelles. En effet, au regard de l'affectation envisagée au titre de l'année 2026, la commune ne dispose à ce jour plus de marge de sécurité.

ii. La dette :

La commune connaît aujourd'hui un pic dans sa capacité de désendettement découlant des problématiques qui sont caractérisées de la section de fonctionnement. Cela montre encore le besoin urgent de retrouver des marges de manœuvre sur l'exercice budgétaire 2026 pour continuer les politiques volontaristes. En effet, l'épargne brut n'a jamais été aussi faible qu'en cette fin d'année

2025. Si cet indicateur n’est pas structurel pour la collectivité, néanmoins sur les finances de la collectivité, risque de contraindre les possibilités.

En termes d’analyse, voici les éléments de définition qu’il est bon de pouvoir confronter :

L’épargne Brut, aussi appelée « capacité d’autofinancement brut » est la différence entre les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement. Cette épargne a vocation à couvrir en priorité le remboursement de la dette et financer une partie des dépenses d’investissement.

L’épargne nette mesure l’épargne disponible pour financer les équipements après le remboursement du capital de la dette.

La capacité de désendettement correspond à l’encours de la dette au 31/12/N rapportée à l’épargne brute

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne Brute	673 654,63€	474 058,79€	710 985,00€	667 090,38€	644 936,45€	369 645,90€
Epargne Nette	307 756€	180 433€	410 216€	306 281€	273 591€	17 994€
Capacité de désendettement en année	4,00	4,34	2,89	8,63	8,36	13,59

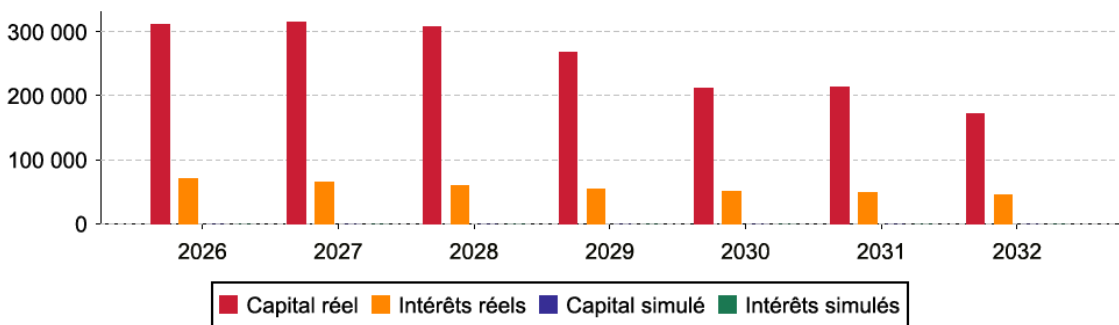
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Population légale	5 943	6 235	6 347	6 365	6 398	6 427	6 453
Dette en € par habitant au 31/12	454 €	374 €	325 €	905 €	844 €	782 €	725 €

La structure de la dette communale :

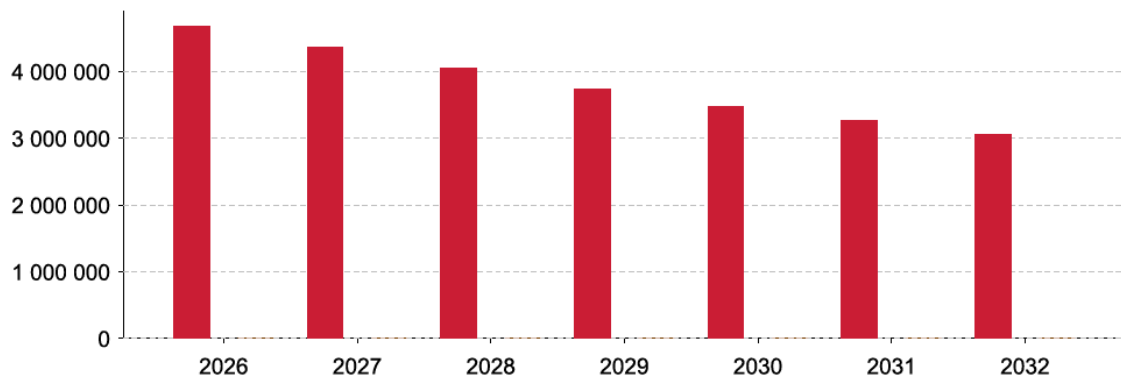
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours moyen au 31/12	2 696 k€	2 331 k€	2 059 k€	5 758 k€	5 397 k€	5 026 k€	4 674 k€
Capital payé	365 898,72€	553 617,61€	300 768,97€	360 809,83€	371 345,28€	351 652,65€	310 351,07€
Intérêts payés	74 767,78€	77 901,25€	42 255,69€	73 976,32€	85 299,77€	77 261,93€	70 679,13€
Anuité payée	440 66,50€	631 518,86€	343 024,66€	434 786,15€	456 645,05€	428 914,58€	381 030,20€

Si la courbe de la dette a été impactée par une nouvelle capacité d’emprunter en 2022 et la réalisation d’un emprunt important en 2023, la courbe du remboursement est aujourd’hui en diminution naturelle. De nouvelles possibilités de recours à l’emprunt sont même envisageables sérieusement en 2030 et avec plus de prudence en 2029, nuancé cependant par les marchés financiers.

Diagramme de remboursement



Capital restant dû

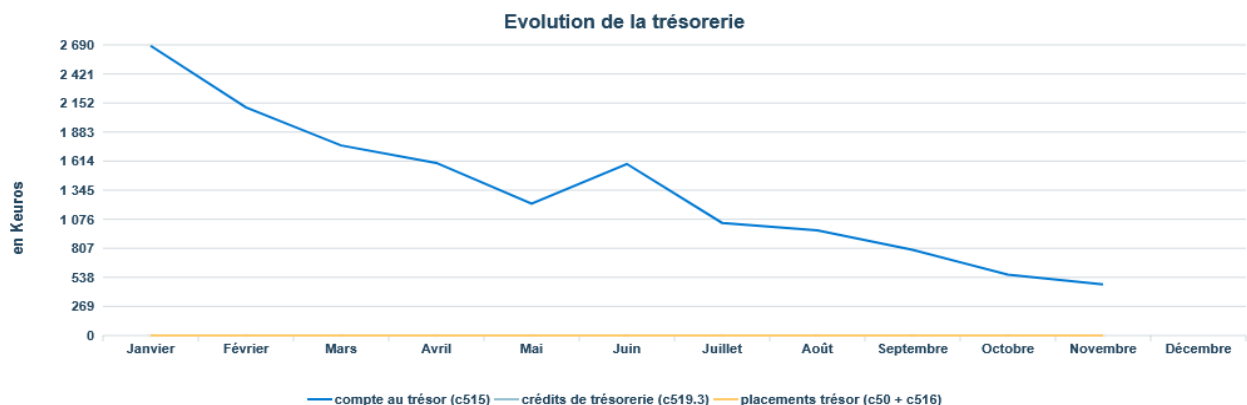


■ Capital restant dû au 1er janvier des emprunts réels ■ Capital restant dû au 1er janvier des emprunts simulés

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	381 030.20 €	70 679.13 €	310 351.07 €	0.00 €	0.00 €	4 674 523.94 €
2027	380 390.29 €	65 162.75 €	315 227.54 €	0.00 €	0.00 €	4 364 172.87 €
2028	366 651.55 €	59 517.26 €	307 134.29 €	0.00 €	0.00 €	4 048 945.33 €
2029	322 648.63 €	54 336.81 €	268 311.82 €	0.00 €	0.00 €	3 741 811.04 €
2030	262 033.99 €	50 877.11 €	211 156.88 €	0.00 €	0.00 €	3 473 499.22 €
2031	261 394.07 €	48 022.60 €	213 371.47 €	0.00 €	0.00 €	3 262 342.34 €
2032	215 904.01 €	45 204.00 €	170 700.01 €	0.00 €	0.00 €	3 048 970.87 €

iii. La trésorerie :

L'un des éléments importants à prendre en compte en complément de l'exécution budgétaire est la trésorerie de la collectivité et plus particulièrement sa capacité de couverture. En janvier 2025, le compte 515 représentant le compte au trésor avait une capacité de presque 2 690K€. L'évolution de l'année montre une diminution progressive des crédits disponibles, du fait de la réalisation des différents investissements : Halle Sportive, Extension du restaurant scolaire, l'éclairage public et le boulodrome. Ces équipements structurants de la section d'investissement s'accompagnant également des dépenses quotidiennes de la section de fonctionnement.



Année 2025

L’atterrissage en fin d’année 2025 et en ce début d’année 2026 montre planifier l’ensemble des dépenses tant en investissement qu’en fonctionnements rentrées prévisibles sur le compte 515. En effet, le point critique des mois de décembre 2025 et janvier 2026 est aujourd’hui passé, mais la prudence doit rester de rigueur.

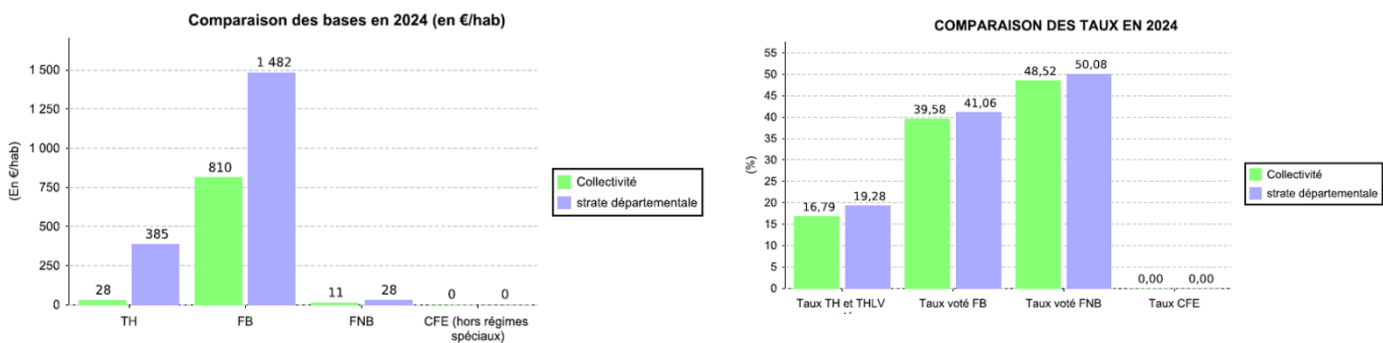
4. Les orientations budgétaires pour l’année 2026 en fonctionnement :

- a. Les ressources courantes de la collectivité :
 - i. La fiscalité directe et indirecte :
 - 1. Les taxes sur les ménages :

En 2025, l’indexation générale des bases de la taxe foncière a augmenté de 1,7%. Pour l’année 2026, la projection est estimée à 0,8%. Une augmentation modérée qui fait néanmoins suite à une hausse plus significative de 3,4% en 2022 et 7,1% en 2023. Cette augmentation naturelle de la taxe foncière évolue à la hausse sous l’effet de mécanismes fixés par la législation fiscale. Cela, sans que la commune ait fait le choix de ne pas augmenter les taux sur le dernier mandat.

La fiscalité locale a évolué entre 2020 et 2025 de 12,52%. L’évolution de la fiscalité s’expliquant par la revalorisation des bases des valeurs locatives cadastrales basées sur l’inflation (+7,1% en 2023, +3,9% en 2024, +1,7% en 2025), le taux communal n’ayant pas été touché. Dans le même temps, les charges de fonctionnement ont augmenté de 34,39%. En 2020, la recette fiscale représente 59,55% de ces charges contre 49,86% en 2025.

Autre difficulté pour la commune, la valeur des bases sont largement inférieures à la strate départementale (commune de 5 000 à 10 000 habitants). En effet, rapportées aux nombres d’habitants, le levier fiscal est moindre sur la commune et cela avec des taux aujourd’hui légèrement inférieurs à la moyenne départementale :



VILLES	VLM moyenne 2025	TAUX 2025	TFB calculée sur la VLM moyenne 2025
IZON	3264,00€	39.58%	646€
VAYRES	3340,00€	44.33%	740€
SAINT GERMAIN DU PUCH	3486,00€	56.19%	979€
ARVEYRES	3938,00€	38.46%	757€
SAINT SULPICE ET CAMEYRAC	4617,00€	39.67%	916€
BEYCHAC ET CAILLAU	4251,00€	38.25%	813€
SAINT-LOUBES	4215,00€	42.57%	897€
MONTUSSAN	4324,00€	42.22%	912€
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	5088,00€	46.31%	1178€

Méthode de calcul schématique (valeur locative/2) x (taux de la commune) = Montant TFB

Aujourd’hui, les dépenses sont incompressibles à hauteur de 56% et la commune ne dispose pas de marge de manœuvre à court terme pour optimiser ces dernières. L’impossibilité de dégager un

virement à la section d’investissement est un indice supplémentaire s’accompagne des hauses mécaniques que la commune peut connaître :

- Hausse des cotisations sociales CNRACL (Caisse de retraite des fonctionnaire territoriaux) progressive entre 2025 et 2028, représentant pour la seule année 2025 un coût de + 42 000€,
- La hausse du coût des assurances de + 35 500€ sur l’année 2025,
- La hausse mécanique des contrats de la collectivité avec les clauses de révision des prix,
- L’inscription de + 25 000,00€ de créances douteuses qui ne rentreront finalement pas dans les caisses de la collectivité.
- Une hausse des amortissements de + 72 000€, contre coup de la politique volontariste menée ces dernières années,

Pour ce faire, il convient d’augmenter la part communale de la fiscalité locale **de 9,5 points**, représentant **une recette fiscale prévisionnelle supplémentaire de 520 000,00€**, sans laquelle, la commune terminera en déficit sur le résultat globalisé en fin d’année 2026.

Cela se traduit par une évolution des taux d’imposition comme suivant :

	Taux 2025	Bases prévisionnelles 2026	Projection taux 2026	Produits prévisionnels 2026	Evolution
Taxe foncières bâties (TFB)	39.58%	5 452 000	48,92%	2 667 118,00€	23,60%
Taxe Foncière non bâties (TFNB)	48,52%	67 800	59,98%	40 666,00€	23.62%
Taxe d’habitation (TH)	16,79%	69 800	20,75%	14 484€	23,59%

Il est à noter que la commune n’est pas à ce jour touchée par le dispositif DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscal) visant à ponctionner sur les 12^{èmes} de fiscalité, une part des recettes fiscale afin de faire participer la collectivité à l’effort de réduction du déficit national. A l’avenir, il est probable que l’ensemble de l’effort soit partagé comme en 2025 par le bloc communal.

2. *La fiscalité indirecte (DMTO/ TFCE / FNGIR / TLPE) :*

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) après avoir connu un regain en fin d’année 2024 jusqu’au mois d’avril 2025, connaissent à nouveau un essoufflement de la dynamique. Sur le plan national, on parle d’une diminution de 2,00% des volumes de transactions immobilières pour l’année 2026. Cela s’accompagne également d’une légère augmentation des taux d’intérêt qui atteignent 3,35% contre 3,15% en fin d’année 2025.

A ce jour, la dynamique enregistrée est de 28 513,00€ sur janvier et février 2026. Un atterrissage à 171 078,00€ pourrait être programmé. Ce dernier représentant néanmoins une diminution de 51 644,00€ de cette recette de fonctionnement. L’encaissement de mars 2026 montent la somme de DMTO à 98 000,00€. Une inscription budgétaire de **196 000,00€** est alors préconisée en prenant en compte les évolutions annoncées et la prudence dans la visibilité des montants qui peuvent être versés.

Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** est abondé pour la commune à la même hauteur que l’an dernier, soit une somme de **61 869€**.

En ce qui concerne le reversement de **la part de l’accise sur l’électricité**, la diminution observée fin d’année 2025 est confirmée en ce début d’année avec un premier versement de 9 523,54€ pour le mois de janvier qui envisage une prévision annuelle de **114 282,48€**.

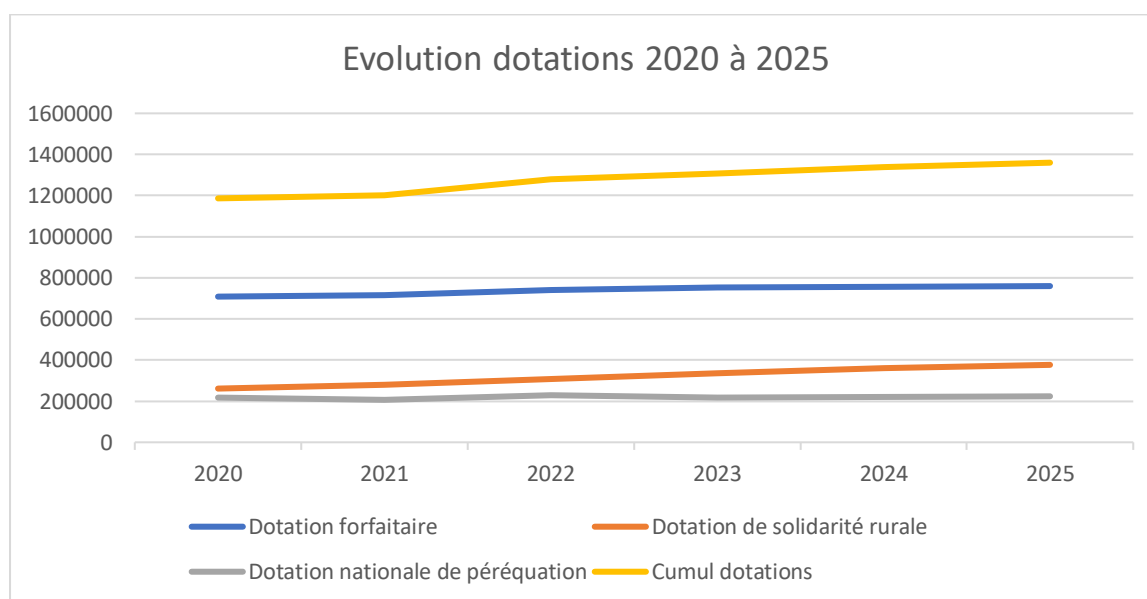
Concernant la **taxe locale sur la publicité extérieure** (TLPE), un travail de mise en place effective de cette taxe sur le territoire de la commune. Recette aujourd'hui quasiment nulle (inférieur à 1 000,00€), elle permettrait un gain estimé de presque **20 000,00€**.

3. LE FPIC :

Dans son rapport d'orientation budgétaire, la CALI fait état d'une stabilité du FPIC pour l'année 2026. La CALI estimant percevoir au titre de l'année 40% contre 42% en 2025 de l'enveloppe allouée que l'EPCI et les communes membres partagent au regard d'une part basée sur le CIF (coefficient d'intégration fiscale) et d'une part corrélée au potentiel financier des communes membres. Il conviendra donc d'inscrire la somme perçue indiquée au CFU provisoire de **123 782,00€** au stade de la prévision budgétaire.

ii. Les dotations et participations budgétaires (Chapitre 74) :

1. Les dotations :



ANNEE	DF	DSR	DNP	Cumul dotations
2020	708 534.00 €	261 349.00 €	216 585.00 €	1 186 468.00 €
2021	714 821.00 €	279 229.00 €	206 357.00 €	1 200 407.00 €
2022	741 579.00 €	308 629.00 €	228 980.00 €	1 279 188.00 €
2023	753 613.00 €	335 123.00 €	218 659.00 €	1 307 395.00 €
2024	756 738.00 €	360 551.00 €	221 338.00 €	1 338 627.00 €
2025	759 865.00 €	376 660.00 €	223 474.00 €	1 359 999.00 €

En l'absence d'éléments concrets à ce jour, la progression des dotations est comptabilisée avec une augmentation de 0,40% par rapport à l'exercice 2025. Pour mémoire les dotations en 2025 ont représenté 1 359 999,00€ de recettes. Cette augmentation représentant une évolution constante à hauteur de 5 440,00€ sur la DSR, les autres dotations étant gelées.

2. Les participations (Chapitre 74):

A ce jour la commune connaît toujours un soutien financier sur certains postes de dépenses. En effet, le Département finance encore une partie des postes de la Médiathèque à hauteur de **22 767,00€** pour l'année 2026. Cette participation est néanmoins en diminution. D'autres acteurs institutionnels interviennent par des participations comme la CAF, l'Agence de l'eau sur des politiques plus ciblées. On y retrouve également la part fonctionnement du FCTVA de 4 137,50€. Pour finir, l'état participe également à la compensation de l'exonération de la taxe foncière, en diminution avec un montant estimé de **137 842,00€** (moins 25 000,00€ par rapport à n-1).

De manière générale, il conviendra d'être prudent au même titre que la prévision budgétaire de ces participations, qui restent à ce jour fragiles. Une diminution de ces participations à hauteur de 1,27% est envisagée, représentant - 22 298,66€.

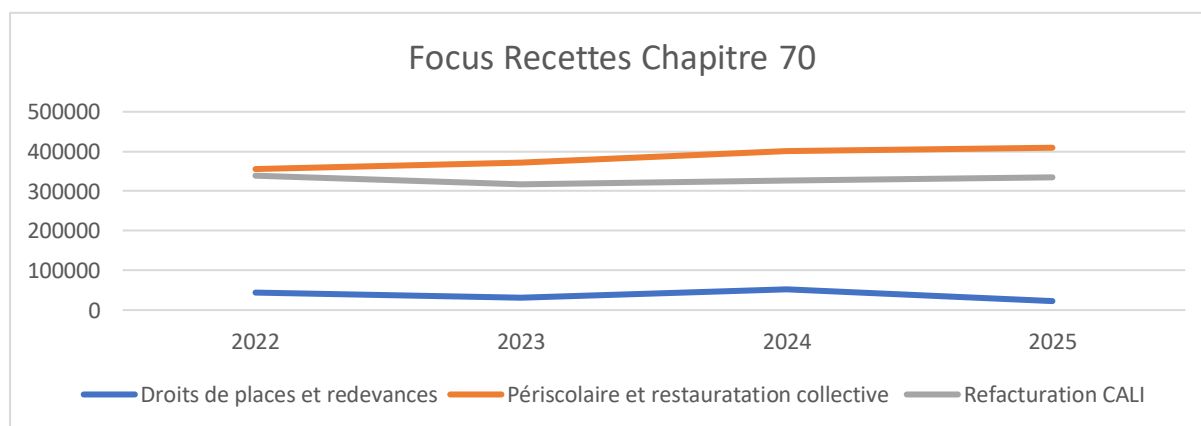
iii. Les produits de gestion courante :

Les produits de gestion courante représentent un montant de 824 872,93€, soit 14,89% des recettes réelles de fonctionnement décomposés comme suit :

- **Chapitre 013 – Atténuation de charges : 8 596,86€**
 - Remboursement charges de personnel,
- **Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverse : 777 239,44€**
 - Concessions dans les cimetières : 1 873,33€
 - Droits de place : 5 874,54€
 - Redevance occupation domaine public : 16 777,85€
 - Ramassage des animaux et fourrière véhicule : 515,28€
 - Redevance à caractère culturel : 8 768,31€
 - Périscolaire et restauration scolaire : 409 329,48€
 - Refacturation à la CALI : 334 100,65€
- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 38 926,58€**
 - Remboursement assurances,
 - Remboursement avoirs,
- **Chapitre 76 – Produits financiers : 110,05€**

La majorité des recettes de gestion courante proviennent des services et plus particulièrement de la facturation du périscolaire et de la restauration collective, ainsi que de la refacturation à la CALI de ces services. L'analyse du chapitre 70 sur les 4 dernières années montre cependant des dynamiques qui dépendent avant tout des effectifs, plus que d'une logique financière.

Année	2022	2023	2024	2025
Recettes chapitre 70	795 527.76 €	736 416.39	782 217.28 €	777 239.44 €
Evolution n-1/n	10,59%	-7,43%	6,22%	-0,64%



La dynamique des recettes de fonctionnement peut néanmoins connaître une certaine augmentation avec l'évolution de la tarification de certains postes. Pour l'année 2026, il est d'ores et déjà envisagé d'augmenter les produits des droits de place des marchés gourmands et des manifestations exceptionnelles. Une inscription sur ce chapitre de 785 000,00€ est alors préconisée.

iv. L'affectation du résultat :

L'année 2025 se termine au stade du Compte Financier Unique provisoire la section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 5 616 206,60€
- Dépenses de fonctionnement : 5 908 021,34€
- **Résultat de la section : - 291 814,74€**

Avec la reprise de **l'excédent reporté de l'exercice 2024 de 303 015,81€**, le résultat cumulé du budget de fonctionnement 2025 termine néanmoins avec un solde positif de **11 201,07€**. Ce résultat prenant en compte les rattachements des charges payées en 2026 de l'exercice 2025, mais également la déduction des charges constatées d'avances, impactées finalement sur le budget 2026.

Au regard de la faible marge dégagée par la section de fonctionnement pour la deuxième année consécutive, il sera à nouveau compliqué d'admettre en dotation complémentaire de réserve (R1068) une somme ayant un réel sens pour le budget 2026. Ainsi, le choix d'affectation qui sera fait pour l'exercice 2026, **sera de reporter l'excédent de la section de fonctionnement de 11 201,07€ (R002)**.

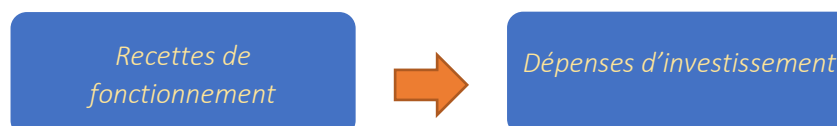
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté	D001 Solde exécution N-1	R001 : Solde exécution N-1
	11 201,07€		164 891,58€
			R1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
			00,00€

Il est important de noter que l'exercice 2026 sera crucial pour garantir une stabilité financière de la commune sur le court et moyen terme. L'impact portant, à la fois, sur la capacité de pouvoir investir, mais également de garantir un niveau des charges de fonctionnement permettant le maintien d'un service public de qualité et de proximité. Au regard des perspectives financières, l'impact des écritures d'ordre sur le résultat de fonctionnement devrait fortement se limiter à compter de l'exercice 2028, à train de vie constant.

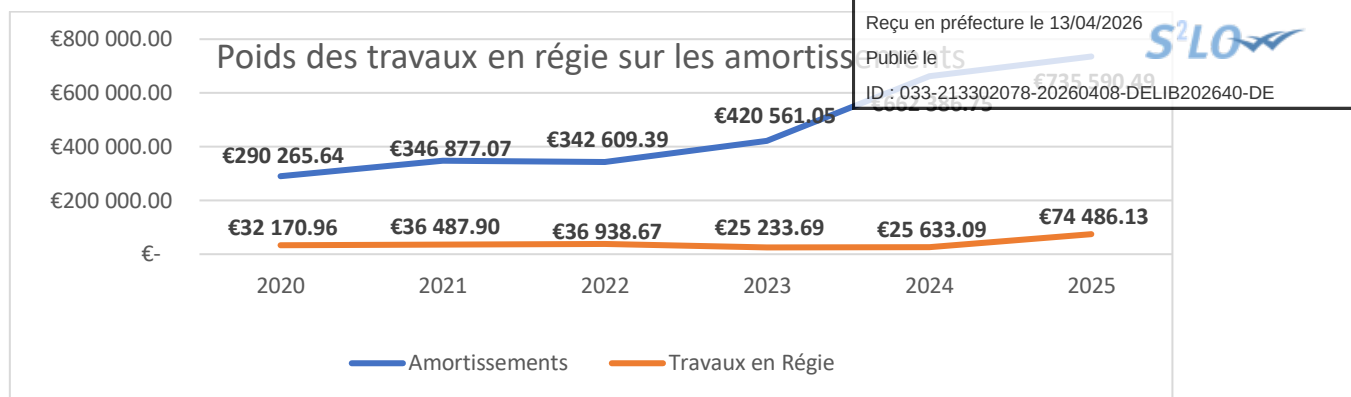
v. Les travaux en régie :

Les travaux réalisés en régie sont effectués par le personnel de la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a acheté pour la réalisation d'un bien lui appartenant.

Sur un plan comptable, les dépenses relatives aux travaux en régie s'imputent, dans un premier temps, à la section de fonctionnement. La production d'immobilisation donne lieu à une opération d'ordre budgétaire, permettant d'intégrer l'ensemble des travaux, à savoir la fourniture mais également les dépenses de personnel, en section d'investissement.



Avec la forte augmentation des amortissements constatée depuis l'année 2024, la réalisation des travaux en régie devient un enjeu important permettant une neutralisation de l'impact des amortissements sur le résultat global de la section de fonctionnement.



Le travail commencé par les services technique sur l'année 2025 a limité l'impact sur l'année n-1 sans pour autant avoir un réel résultat. Si la barre des 150 000,00€ c'est avéré ambitieuse, l'année 2026 doit permettre néanmoins **un atterrissage des opérations dites de travaux en régie à 100 000,00€**. Pour cela, les projets suivants ont été identifiés :

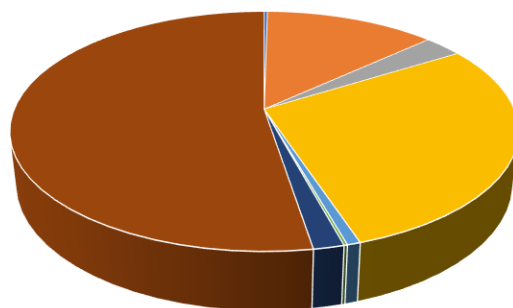
- Aménagement paysager du Lotissement du Moine blanc,
- Aménagement du local Saint-Vincent de Paul – Espace Borgès,
- Aménagement de la cuisine d'été – Espace Borgès,
- Aménagement paysager – site de Portès,
- Création et aménagement des terrains de Pétanque – Site de Portès,

vi. Les perspectives en matière de recettes de fonctionnement :

a. Les hypothèses d'évolution :

	CFU provisoire 2025	ROB 2026	Variation 2025/2026
Résultat de fonctionnement reporté – R002	303 015,81€	11 201,07€	- 96,30%
Atténuation de charges – Chapitre 013	8 596,86€	15 000,00€	74,48%
Opération d'ordres – Chapitre 042	77 925,85€	100 000,00€	28,33%
Produits des services, du domaine et ventes diverses – Chapitre 70	777 239,44€	785 000,00€	0,99%
Impôts et taxes – Chapitre 73	186 076,50€	185 000,00€	- 0,58%
Fiscalité locale – Chapitre 731	2 760 301,22€	3 200 093,73€	15,93%
Dotations et participations – Chapitre 74	1 745 764,30€	1 723 465,34€	- 1,27%
Autres produits de gestion courante – Chapitre 75	38 926,58€	25 000,00€	-35,88%
Produits Financiers – Chapitre 76	110,05€	150,00€	36,30%
Produits spécifiques – Chapitre 77	1 728,00€	1 500,00€	-13,19%
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions – Chapitre 78	19 537,80€	16 766,81€	-14,18%
TOTAL	5 919 222,41€	6 063 176,95€	2,43%

Hypothèse de la structure des recettes de fonctionnement pour l'année 2026



- Atténuation de charges
- Impôt et taxes hors fiscalité locale
- Autres produits de gestion
- Opération d'ordre
- Produits des services
- Dotation et participations
- Resultat reporté n-1
- fiscalité locale

b. La politique en matière de ressources humaines :

1/Le contexte en 2025

Dans un environnement marqué par la maîtrise des dépenses publiques, l'évolution des attentes des usagers et la croissance démographique de la commune, la politique des ressources humaines s'impose comme un levier stratégique essentiel. Elle doit concilier en priorité, la qualité du service public et contraintes budgétaires tout en s'adaptant aux réalités économiques et sociales.

En 2025, la masse salariale a représenté **50,56 % des dépenses totales de fonctionnement** de la collectivité.

Cette année a été marquée par plusieurs dynamiques de ressources humaines significatives avec le remplacement d'un directeur financier ainsi que l'intégration de nouveaux agents pour assurer la continuité des services, notamment suite à des mutations (assistante RH, police municipale) et la signature d'un contrat d'apprentissage.

La collectivité a dû signer **81 contrats de remplacement** cette année, principalement pour respecter les règles strictes sur les taux d'encadrement, notamment dans les services périscolaires et auprès des ATSEM. La **fin du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)** marque un tournant vers une contractualisation directe pour quatre agents du service entretien. Une évolution qui offre plus de sécurité aux salariés concernés.

Enfin, les charges de personnel ont augmenté de **87 495,19 € (soit + 2,91 %)**, une hausse incompressible – En 2024 (+3,71 %). Cette progression reflète l'impact de l'inflation sur les salaires et les coûts liés à l'emploi.

2/Les perspectives 2026 :

L'évolution des emplois et des effectifs de la collectivité va s'apprécier dans un contexte budgétaire toujours contraint marqué par une inflation ralentie mais avec des prix toujours en hausse dans les domaines de l'énergie, des matières premières et de l'alimentation.

Nous accorderons de l'importance aux variables budgétaires suivantes :

- Augmentation des cotisations CNRACL d'un montant de 41 844,80 €
- Avancements d'échelons à hauteur de 8 423,00 €
- Avancement de grade à hauteur de 600,00 €
- Enveloppe prévue pour les Indemnités forfaitaires des élections municipales et le paiement des heures supplémentaires à hauteur de 4 000,00 €
- Mise en place du dispositif argent de poche à hauteur de 900,00 €
- Enveloppe supplémentaire pour la mutuelle à hauteur de 3 000,00 €
- Enveloppe supplémentaire pour la prévoyance à hauteur de 1 000,00 €
- Revalorisation du régime indemnitaire des agents à hauteur de 10 327,24 €
- Enveloppe GUSO à hauteur de 500,00 €

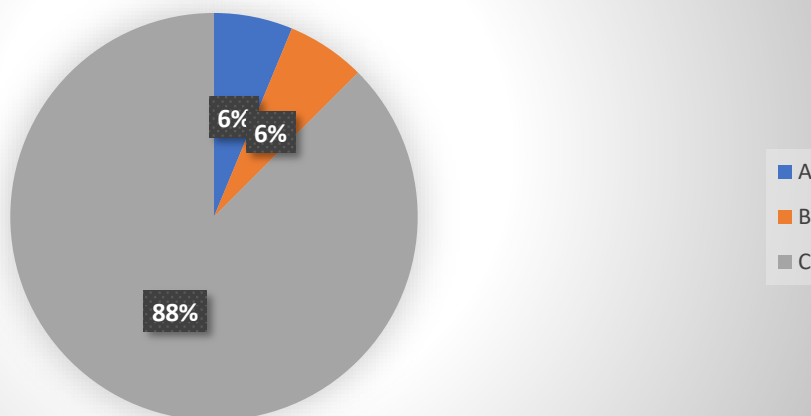
3/L'évolution des effectifs permanents :

La structure des effectifs et la répartition par filière, par catégorie et par statut est la suivante au 31/12/2025 :

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE AU 31/12/2025

CATEGORIE	NOMBRE	%
A	5	6,25%
B	5	6,25%
C	70	87,50%
Total	80	100%

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE AU 31/12/2025



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT AU 31/12/2025

PAR STATUT		
TITULAIRE	57	71,25%
NON TITULAIRE	23	28,75%
Total	80	100,00%

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIERE AU 31/12/2025

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

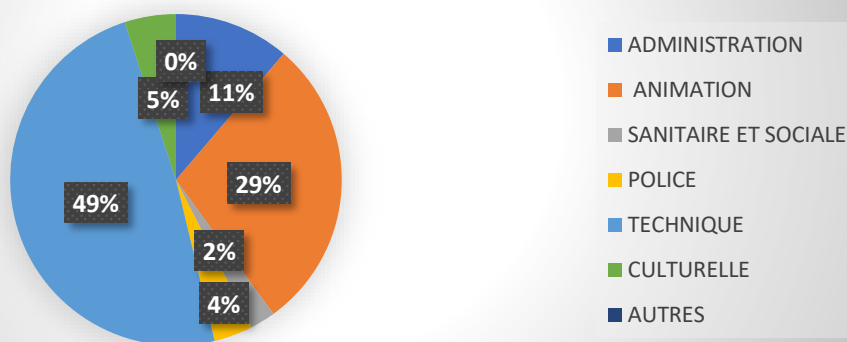
Publié le



ID : 033-213302078-20260408-DELIB202640-DE

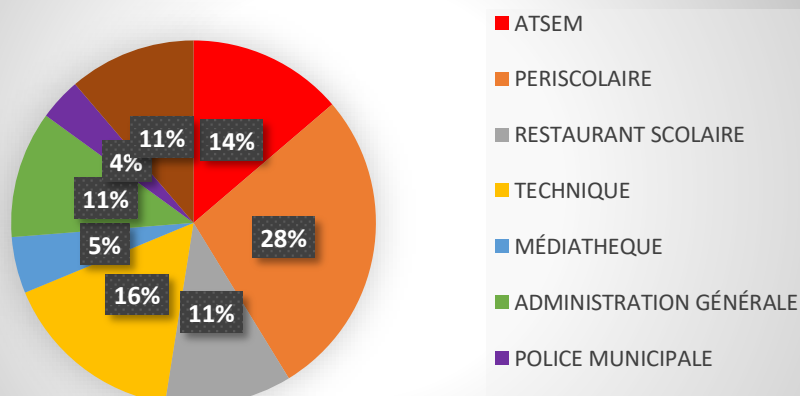
PAR FILIERE		
ADMINISTRATION	9	11,25%
ANIMATION	23	28,75%
SANITAIRE ET SOCIALE	2	2,50%
POLICE	3	3,75%
TECHNIQUE	39	48,75%
CULTURELLE	4	5,00%
AUTRES	0	0,00%
TOTAL	80	100,00%

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIERE AU 31/12/2025



PAR SERVICE		
ATSEM	11	13,75%
PERISCOLAIRE	22	27,50%
RESTAURANT SCOLAIRE	9	11,25%
TECHNIQUE	13	16,25%
MÉDIATHEQUE	4	5,00%
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9	11,25%
POLICE MUNICIPALE	3	3,75%
ENTRETIEN & LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE	9	11,25%
TOTAL	80	100%

EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR SERVICE



Évolution prévisionnelle des effectifs

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

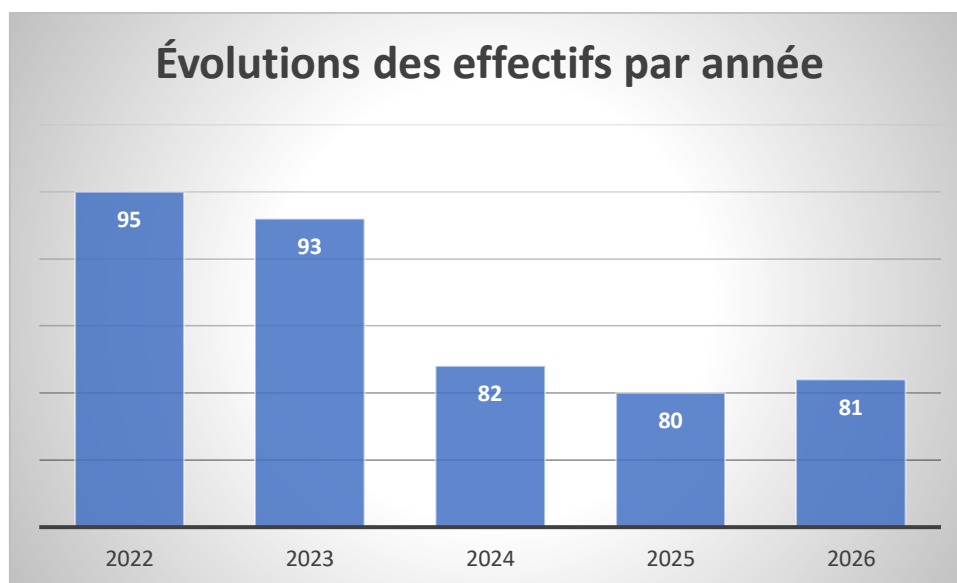
Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 033-213302078-20260408-DELIB202640-DE

2022	2023	2024	2025	2026
95	93	82	80	81



Des recrutements ciblés sur des services en tension sont prévus sur l'année 2026, à savoir :

- Remplacement d'un Policier municipal brigadier muté en octobre 2025
- Recrutement d'un chargé de communication à compter du mois de septembre
- Remplacement de 2 agents de production cuisine

Les coûts de ces recrutements sont absorbés suite aux mouvements des effectifs suivants :

- Départs à la retraite de 2 agents de production cuisine
- Fin de contrat PEC de 3 agents (2 au service entretien et logistique événementielle – 1 au service technique)
- Réorganisation du service restauration scolaire – Refonte des contrats – Diminution du nombre d'heures pour les effectifs non permanents

L'objectif est d'ajuster les effectifs aux besoins réels des services tout en maîtrisant la masse salariale, en s'adaptant et en anticipant les évolutions futures de la collectivité.

Ces recrutements traduisent la volonté de maintenir les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services.

4/Les traitements indiciaires et les régimes indemnitaires :

En 2026, la collectivité a engagé une politique de revalorisation du régime indemnitaire répondant à plusieurs enjeux distincts.

Une première mesure concerne le service périscolaire, avec un rééquilibrage de l'IFSE visant à réduire les écarts constatés entre les agents titulaires de la Cali et ceux de la collectivité. Cette harmonisation répond à un impératif d'équité interne.

Le régime indemnitaire de l'équipe ATSEM a également été revalorisé, en tenant compte à la fois du contexte inflationniste et des efforts accomplis dans la réorganisation du service, notamment la mise en place de procédures ayant permis d'en optimiser le fonctionnement.

Les agents de la police municipale bénéficient quant à eux d'une revalorisation justifiée par un contexte opérationnel exigeant et un manque d'effectif.

Enfin, plusieurs agents ont été reconnus individuellement pour leur engagement dans des missions hors fiche de poste, gestion de dossiers complexes, polyvalence et capacité à prendre des décisions à impact direct sur le service ou les usagers. Cette reconnaissance vise à encourager la collectivité de valoriser l'implication et la disponibilité de ses collaborateurs. L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des conditions de travail et de renforcement de l'attractivité de la collectivité.

Le temps de travail :

La délibération du 2 décembre 2021 fixe la durée du temps de travail des agents à temps complet à 1607 h par an à compter du 1er janvier 2022. Il a été instauré au sein des services quatre principales organisations du temps de travail basés soit sur un cycle hebdomadaire, soit un cycle annuel. Certains services ont bénéficié en début d'année 2026 d'une régularisation des congés annuels sur les années 2022 à 2025.

5/ Les orientations RH 2026

La politique des ressources humaines en 2026, conduite par la municipalité, s'orientera vers les axes suivants :

1) Refonte du règlement intérieur

Un groupe de travail a été mis en place sur appel à volontariat auprès des agents afin de réactualiser le règlement intérieur de la collectivité dont la dernière mise à jour date de 2014. Ce projet participatif sera restitué sur la fin de l'année 2026.

Cette refonte a pour but de se mettre en conformité avec la réglementation en intégrant les évolutions législatives et réglementaires récentes et en clarifiant les règles afin de les rendre plus compréhensibles pour tous. Il permet également d'intégrer les nouveaux modes de travail (ex : télétravail), d'encadrer le temps de travail et les absences, de présenter les droits et devoirs des agents, les règles internes, etc...

2) Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel à la Mairie de Vayres : cartes nationales d'identité et passeports biométriques

La commune de Vayres a mis en place au 1^{er} janvier 2024 un dispositif de recueil pour les cartes nationales d'identité/passeports biométriques afin d'améliorer la délivrance de ces documents sur le territoire du Libournais. Izon a proposé de mettre à disposition de Vayres l'un de nos agents d'accueil à raison de 8 heures par semaine soit les mercredis et jeudis matin avec le remboursement des salaires et charges correspondants. Le renouvellement de cette convention est proposé.

3) Prévention des risques : Mise en place de deux campagnes de prévention par an

Le pôle prévention a pris la décision d'organiser deux campagnes de prévention par an afin de sensibiliser les agents sur différentes thématiques. La première campagne choisie est « Nutrition & Activité physique ». L'objectif est de faire interagir des professionnels afin d'informer et sensibiliser les agents sur les gestes et postures, le réveil musculaire, une alimentation équilibrée, etc...

4) Prévention des risques : Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels

Actualisation du DUERP, document obligatoire qui recense, analyse et hiérarchise l'ensemble des risques auxquels sont exposés les agents au sein de la collectivité. La dernière mise à jour date de l'année 2023.

5) Astreintes au service technique – Analyse et restitution

Suite à l'organisation de nombreux événements et manifestations sur la commune, les agents des services techniques sont très sollicités sur la période des festives (avril à septembre). De ce fait, de nombreuses heures supplémentaires sont effectuées les soirs et les week-ends.

Le CST a sollicité à plusieurs reprises la collectivité afin d’étudier la mise en place des astreintes.
Un groupe de travail sera ciblé afin d’étudier cette démarche d’analyser sa mise en place.

6) Le dispositif « Argent de poche »
La collectivité souhaite mettre en place pour la première année le dispositif « Argent de poche ». Ce dispositif vise à permettre aux jeunes de la commune de s’impliquer dans des missions d’intérêt général, tout en découvrant le monde du travail et en percevant une indemnité, dans un cadre sécurisé, encadré et à vocation éducative. Il participe à la vie de la collectivité en réalisant des missions telles que l’accueil du public, le classement administratif, la petite maintenance, etc.. Il encourage la citoyenneté et le sens de l’engagement, et implique les jeunes sur de 16 à 18 ans sur les vacances scolaires.
La volonté serait de faire bénéficier 3 à 5 jeunes de ce dispositif sur le mois de juillet.

7) Accompagnement au changement du logiciel métier SIRH
Le logiciel actuel de gestion des ressources humaines est **désormais obsolète et n’est plus commercialisé**. Son remplacement devient nécessaire pour moderniser la gestion des ressources humaines, fiabiliser les données, améliorer le service rendu aux agents et sécuriser les process, tout en offrant un outil de pilotage adapté aux enjeux actuels et futurs de la collectivité.

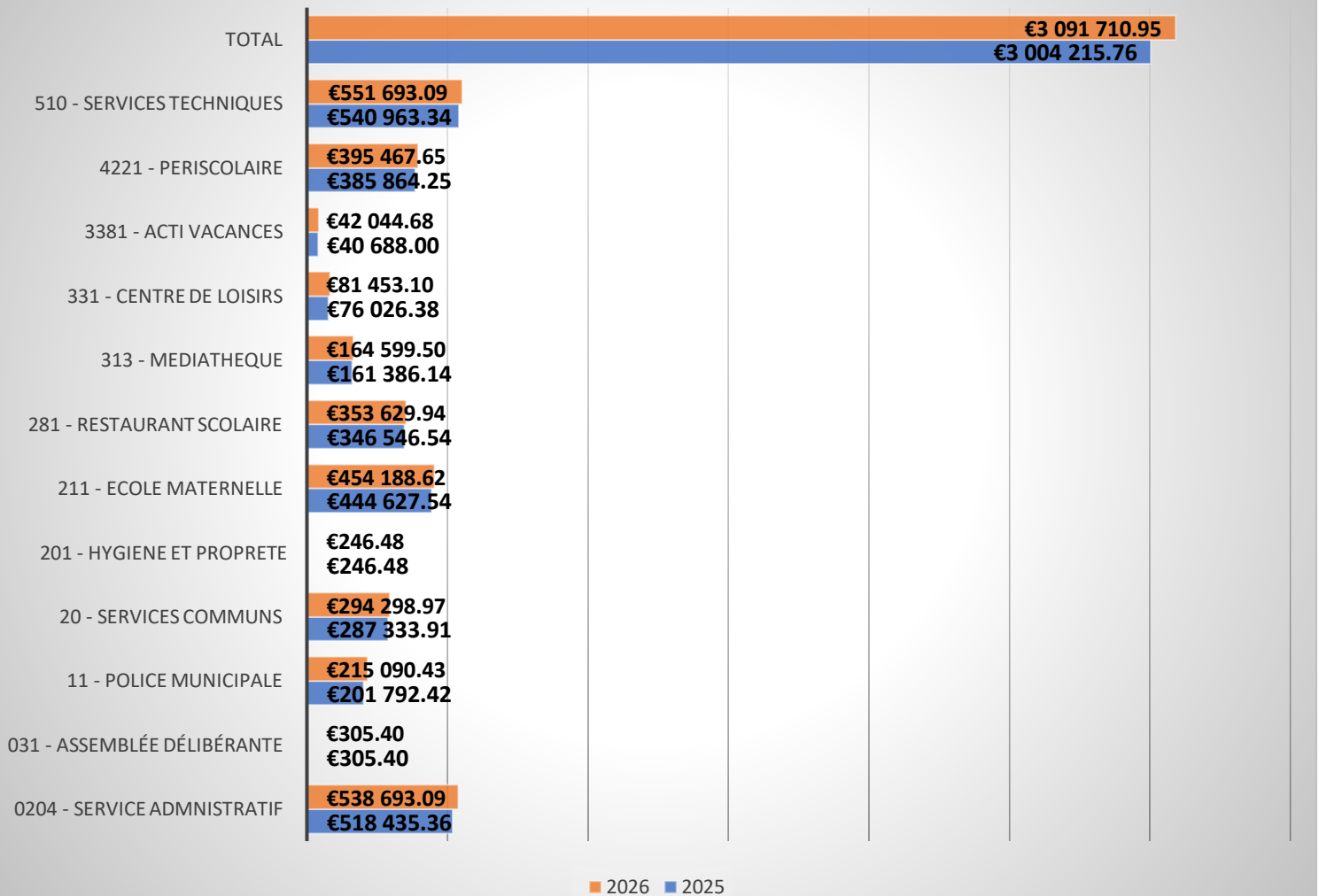
8) Innovation sociale : Agir en faveur de la qualité de vie au travail – Concilier vie personnelle et vie professionnelle
Dans un contexte professionnel où la difficulté de fidéliser les effectifs s’intensifie, l’approche du travail se modifie (et se veut également générationnelle), et des nouvelles façons de travailler façonnent les collectivités. Les attentes des agents évoluent et la collectivité doit s’adapter pour répondre au mieux aux besoins des agents (pouvoir d’achat, évolution de carrière, formation professionnelle, équilibre vie perso/vie prof, activités extra professionnelles, etc...). En effet, répondre aux besoins sociaux non satisfaits revêt une exigence particulière au moment où nos modèles économiques et sociaux sont mis à mal par la crise actuelle.

Un groupe de travail sur appel à volontariat sera mis en place sur la thématique de l’innovation sociale à la rentrée 2026.

Traduction financière

			Tx d'évolution
	2025	2026	2026
0204 - Service Administratif	518 435,36 €	538 693,09 €	3,91%
031 - Assemblée délibérante	305,40 €	305,40 €	0,00%
11 - Police Municipale	201 792,42 €	215 090,43 €	6,59%
20 - Services communs	287 333,91 €	294 298,97 €	2,42%
201 - HYGIENE ET PROPRETE	246,48 €	246,48 €	0,00%
211 - ECOLE MATERNELLE	444 627,54 €	454 188,62 €	2,15%
281 - RESTAURANT SCOLAIRE	346 546,54 €	353 629,94 €	2,04%
313 - MEDIATHEQUE	161 386,14 €	164 599,50 €	1,99%
331 - CENTRE DE LOISIRS	76 026,38 €	81 453,10 €	7,14%
3381 - ACTI VACANCES	40 688,00 €	42 044,68 €	3,33%
4221 - PERISCOLAIRE	385 864,25 €	395 467,65 €	2,49%
510 - SERVICES TECHNIQUES	540 963,34 €	551 693,09 €	1,98%
Total	3 004 215,76 €	3 091 710,95 €	2,91%

Evolution financière par service



c. Les dépenses courantes de la collectivité :

i. Des charges à caractères générales incompressibles – Chapitre 11 :

A ce jour, la collectivité connaît des charges à caractère général – Chapitre 11 qui ont augmenté de 45,40% entre 2020 et 2025. Cette augmentation ayant connu deux pics d'évolution en 2021 (+18%) et en 2023 (+12%). L'augmentation des charges à caractère général est aujourd'hui stabilisée sous le seuil des 5% avec une évolution entre 2024 et 2025 de 2,7%. Cette évolution des coûts découle à la fois du caractère inflationniste des différents contrats que la collectivité peut avoir, mais également de la volonté politique de mettre en place un service public de qualité.

Néanmoins, la période de 2020 à 2025 a été marquée par des événements internationaux ayant fait augmenter la facture des collectivités sans aucune possibilité de maîtrise réelle, que l'on soit sur la crise sanitaire ou le conflit en Ukraine.

ENERGIES :

Coût 2020 : 155 564,16€
 Coût 2025 : 240 116,78€
 Evolution : + 84 552,62€ soit 54,35%

EAU :

Coût 2020 : 30 576,20€
 Coût 2025 : 36 532,60€
 Evolution : + 5 956,40€ soit 19,48%

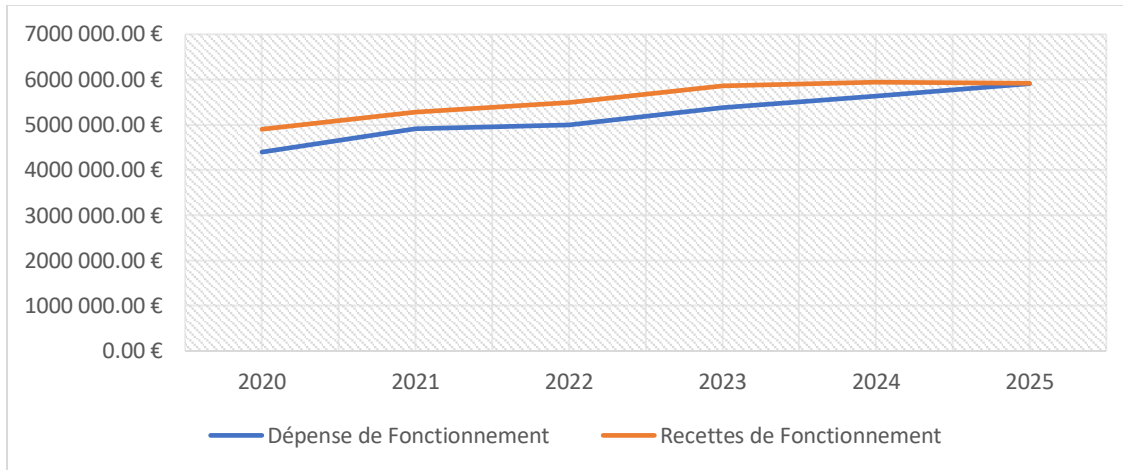
RESTAURATION SCOLAIRE :

Coût 2020 : 135 422,42€
 Coût 2025 : 222 565,74€
 Evolution : + 87 143,32€ soit 64,34%

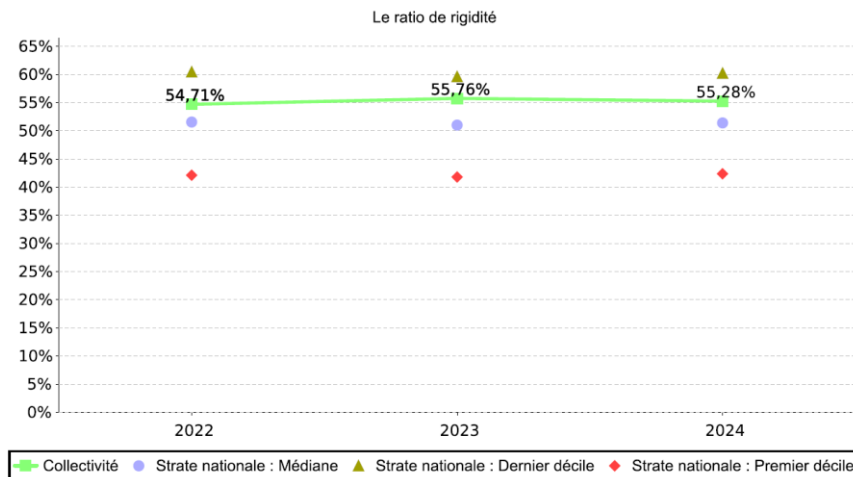
ASSURANCES :

Coût 2020 : 47 528,17€
 Coût 2025 : 93 425,71€
 Evolution : + 45 897,54€ soit 96,56%

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement n'ont quant à elles pas augmenté dans la même dynamique. Cela ayant créé un effet de rattrapage certain des dépenses sur les recettes de fonctionnement.



Aujourd'hui le ratio de rigidité de la commune se situe au-dessus du seuil critique des 55,00%. En effet, les charges non compressibles dépassent cette part des produits réels de fonctionnement. Sans une évolution notable des recettes réelle de fonctionnement, il sera compliqué pour la commune de récupérer des marges de manœuvre sur sa gestion à court terme.



Ainsi l'objectif pour l'exercice budgétaire 2026 est de contraindre l'évolution des dépenses charges à caractère général à 2,00% d'évolution maximum par rapport au réalisé de l'année 2025. Cela représenterait, idéalement, un chapitre 11 (réalisé) d'un montant de 1 518 613,30€.

Néanmoins, la crise géopolitique actuelle va probablement avoir une incidence certaine. Si ce scénario pessimiste devait se réaliser, le choix de contraindre les dépenses courantes de fonctionnement à 2,00% ne pourrait malheureusement pas être tenu (forte inflation sur les produits et services nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité).

Par conséquent, il convient d'inscrire au budget la somme de **1 578 662,38€** représentant une augmentation du réalisé 2025 de **6,03%** mais restant néanmoins inférieure à l'inscription budgétaire de 2025 de 1 672 311,76€.

Afin d'être entièrement objectif et sincère sur le taux d'évolution, une attention particulière sera portée sur le transfert des charges initialement budgétisé en chapitre 11 et qui font l'objet depuis l'année 2025 d'une imputation au chapitre 65 (droits Sacem et d'utilisation de logiciel en nuage par exemple).

ii. Les autres charges courantes – Chapitre 65 :

Les autres charges courantes vont connaître une évolution mécanique s. revalorisation des indemnités des élus va augmenter l'enveloppe d'environ **11 000,00€** en prenant en compte l'augmentation du pourcentage maximum pouvant être attribuée, ainsi que les cotisations qui s'y rapportent.

Comme évoqué également auparavant, un transfert de charge s'effectue également du chapitre 11 vers le chapitre 65 pour prendre en compte les bonnes pratiques de l'imputation et le développement des logiciels accessibles directement par un portail internet.

Concernant les subventions versées aux associations, une diminution de ces dernières est envisagée en prenant en compte cependant les spécificités individuelles. Pour le CCAS, l'excédent annoncé au CFU provisoire 2025 est de plus de 11 000,00€. Au regard des problématiques actuelles du budget principal, la prise en charge d'une partie du repas des aînés par la commune est également proposée. L'idée est d'optimiser l'excédent du CCAS, pour permettre en parallèle de dégager des marges sur le budget principal.

L'année 2025 a également été marquée par un gros travail de la DGFIP sur les créances non recouvrées à ce jour. Cela a fortement impacté ce chapitre avec presque 25 000,00€ de créances admises en non valeurs ou de créances éteintes. Au regard des différentes créances de plus de 3 ans au 13 mars 2026, l'inscription budgétaire sera de moindre mesure avec seulement 8 000,00€ pour les créances admises en non-valeur et 1 500,00€ pour les créances éteintes.

Ce chapitre est également celui qui retrace **l'indu CAF** qui grève le budget d'une obligation de remboursement d'aides perçues. Négocié sur un remboursement étalé sur 4 exercices budgétaires, l'année 2026 sera la dernière année consacrée au remboursement de cet indu de presque 50K€ impactant le budget annuel de 12 483,15€.

Ainsi au regard des augmentations et des diminutions programmées sur ce chapitre, l'objectif est de **réduire la consommation de ce chapitre de 1,5%** soit presque 3 800,00€ d'économie.

iii. Les provisions – Chapitre 68 :

L'année 2025 a été marqué par la prise en compte de créances irrécouvrables à hauteur de 25 000,00€. Cela a eu pour effet de limiter le nombre de créances de plus de 3 ans non recouvrées et en conséquence de limiter la provision qui doit être faite.

A ce jour après une provision de 4 266,81€ en 2025, la commune inscrira une somme de 2917,06€, garantissant des impayés de plus de 3 ans à hauteur de 15%.

En complément, la provision pour contentieux de l'affaire de la tyrolienne est aujourd'hui à reprendre dans son intégralité, le tribunal ayant donné gain de cause à la commune. Cette provision ne sera donc pas abondée à ce jour. Il sera cependant important de voir l'évolution du dossier relatif aux antennes de télécommunication pour savoir si un contentieux n'est pas à venir.

iv. Les atténuations de produits – Chapitre 014 :

Au stade du CFU provisoire, le montant du **prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU** n'a pas été communiqué par les services étatiques. Il sera donc envisagé au stade du ROB de reprendre le montant de l'année 2025 à hauteur de 63 042,44€. Les services de l'état sont encore à ce jour sur une consolidation des données. Cela impactera le calendrier des versements qui ne sera pas en neuvième comme prévu par les textes mais en septième du mois de mai à novembre 2026.

En ce qui concerne **l'attribution de compensation de fonctionnement** versée à la CALI, cette dernière évolue avec le reversement de l'accompagnement de l'état au titre de l'accompagnement financier du Service Public de la Petite Enfance à hauteur de 28 459.38€.

v. La problématique des amortissements :

Obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'amortissement linéaire au *prorata temporis* représente la perte de valeur constante d'une immobilisation. Il commence à la date de mise en service du bien (le 1^{er} du mois suivant).

La commune connaît un pic des écritures d'amortissement qui viennent fortement impacter la section de fonctionnement. Contrairement aux travaux en régie, les amortissements représentent une écriture d'ordre inverse.



Comme on peut le constater, entre 2022 et 2025, les écritures d'amortissement ont explosées avec à hauteur de + 114,7%. Cette augmentation se traduit par l'augmentation de la part des opérations d'ordre par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement de 14,15% en 2025 contre 7,37% en 2022.

Exercice	Amortissements	Valeur nette Comptable
2019	282 422,07	854 625,73
2020	290 265,64	1 038 965,40
2021	346 877,07	1 175 149,44
2022	342 609,39	1 437 184,69
2023	420 561,05	2 286 990,45
2024	662 386,75	2 595 032,20
2025	735 590,49	3 266 133,91
2026	662 020,29	2 593 427,52
2027	539 525,76	1 514 115,47
2028	267 004,21	1 247 111,26
2029	150 073,61	1 097 037,65
2030	135 591,06	961 446,59
2031	121 298,42	840 148,17
2032	112 804,95	727 343,22

Difficulté identifiée dès le début de l'année 2025, la durée d'amortissement des biens avait été modifiée pour répondre à l'usage réel et la destination propre de chaque bien et limiter autant que faire ce peu, le poids de ces écritures dans le résultat de fonctionnement. Découlant à la fois d'une politique d'investissement forte depuis l'année 2022, ce mécanisme comptable et budgétaire a été accentué également par l'instauration du *prorata temporis* qui vient amortir dès l'année 2023 avec la mise en place de l'instruction budgétaire M57, le bien dès sa mise en service et non plus au 1^{er} janvier de l'année n+1.

Pour l'année 2026, la part des amortissements est aujourd'hui estimée à 662 020,29€. Au regard des projet d'investissement identifiés et l'amortissement de l'attribution de compensation versée à la CALI représentant 44 400,00€ demandé par la trésorerie, il conviendrait de **budgétiser une somme de 720 000,00€**.

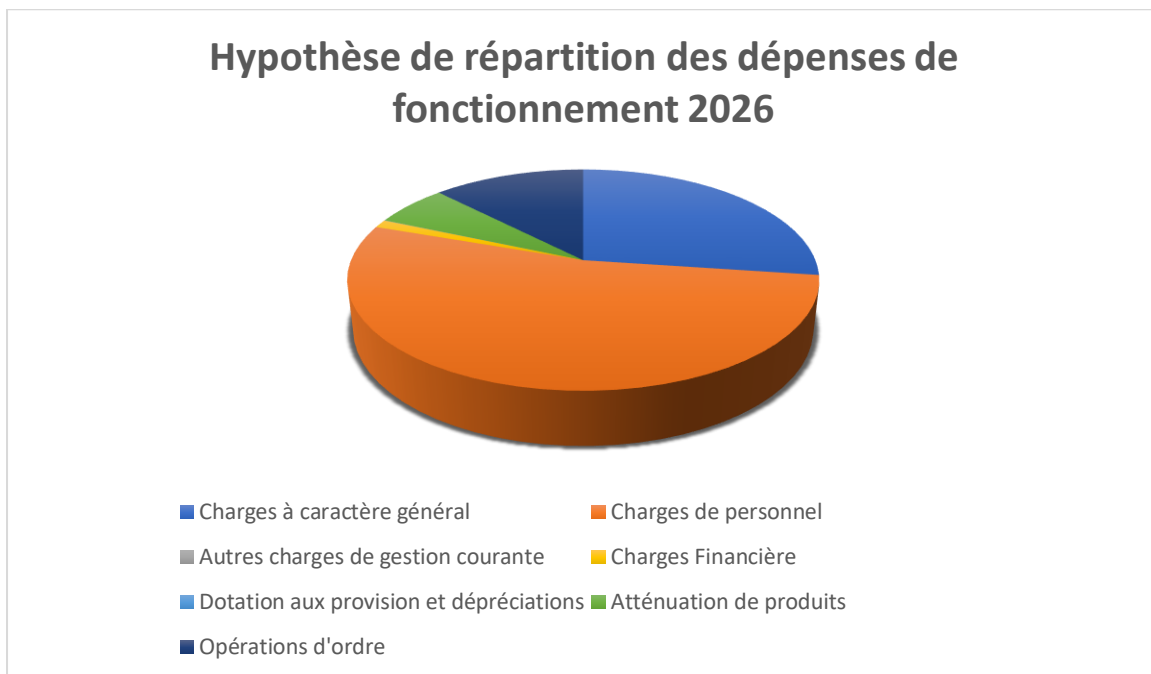
vi. Les perspectives en matière de dépenses de fonctionnement :

a. *Les hypothèses d'évolution :*

	CFU provisoire 2025	ROB 2026	Variation 2025/2026
Charges à caractère général – Chapitre 11	1 488 836,57€	1 578 662,38€	6,03%
Charges de personnel – Chapitre 12	3 004 215,76€	3 091 710,95€	2,91%
Autres charges de gestion courante – Chapitre 65	252 073,24€	248 292,15€	- 1,5%
Charges financière – Chapitre 66	75 332,60€	69 042,02€	- 8,35%
Dotations aux provisions et dépréciations – Chapitre 68	16 766,81€	2 917,06€	
Atténuation de produits – Chapitre 14	331 409,87€	352 552,39€	6,38%
Opérations d'ordre – Chapitre 042	739 386 ,49€	720 000,00€	- 2,69%
TOTAL	5 941 413,68€	6 063 176,95€	2,05%

Pour rappel, le budget prévisionnel 2025 s'élève à 6 067 000,00€.

b. *La répartition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 :*



5. Les orientations budgétaires pour l'année 2026 en Investissement :

a. Les ressources propres d'investissement :

i. Les cessions d'actif :

Pour l'année 2026, des cessions immobilières sont actées et envisagées. La première a été réalisée par la vente d'une parcelle constructible en continuité du terrain devant accueillir la future gendarmerie pour un montant de 184 000,00€. La deuxième cession envisagée, est la revente d'une partie de l'acquisition réalisée au 115 Avenue de Gaulle pour permettre l'installation d'un commerce de proximité. La cession est ici estimée pour le moment à 80 000,00€ mais devra normalement faire l'objet d'une plus-value au regard des travaux nécessaire à la réhabilitation de l'immeuble.

ii. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Si la politique d'investissement massive que l'on a pu connaître sur les 3

montée en flèche des dépenses d'amortissement sur la section de fonctionnement, la recette découlant du FCTVA est quant à elle sur une dynamique à la hauteur de ces derniers. Il est cependant à noter que le FCTVA de l'année n, correspondant aux dépenses de l'année n-2.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant encaissé	97 723,00€	00,00€	544 394,00€	120 234,00€	236 863,86€	444 683,42€	318 590,83€	346 587,48€

L'inscription et la réalisation pour l'année 2026 confirmant la tendance à la hausse.

Autre paramètre important, comme pour l'année 2025, la loi de finances pour 2026 prévoit le maintien du taux du FCTVA à 16,404%. Il faudra cependant être vigilant, car la diminution du taux annoncé en 2025 à 14,850% admettra dans les années à venir une diminution certaine d'un levier de recettes d'investissement.

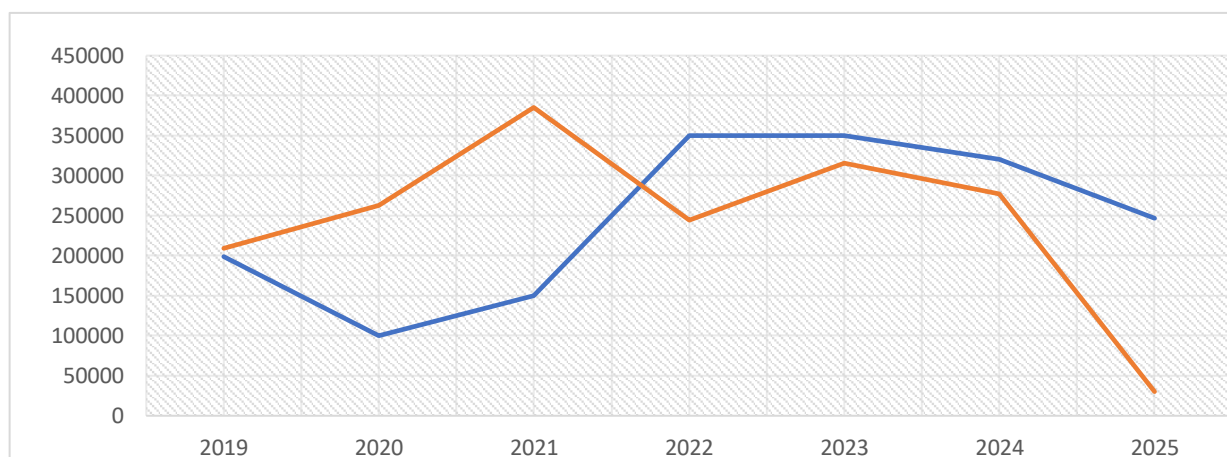
iii. La fiscalité de l'urbanisme :

L'article 155 de la loi de finances pour 2021 transférant la gestion de la taxe d'aménagement des directions départementales des territoires à la direction générale des finances publiques admet de vrais retards de perception qui s'accumulent aujourd'hui. Selon le rapport d'information du Sénat de novembre 2025 sur le sujet, le rendement de la taxe d'aménagement a diminué de 56,2% entre 2023 et 2025. Si dans le même temps il existe une réelle baisse de 31% des permis de construire entre 2022 et 2024, cela n'explique pas l'ampleur du décrochage.

L'une des causes majeures est le report de la date d'exigibilité de la taxe, qui contrairement à l'ancien régime qui intervenait de manière automatique après 12 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme, intervient aujourd'hui à l'achèvement des travaux par une action déclarative du pétitionnaire sur son espace fiscal « Gérer mes biens immobilier ». Outil qui connaît de vrai dysfonctionnement à ce jour, en plus des faibles moyens humains déployés par ce transfert de compétence au sein même des services de l'état.

La traduction pour la commune est la suivante sur ces dernières années :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant budgétisé	198 500,00€	100 000,00€	150 000,00€	350 000,00€	350 000,00€	320 000,00€	246 960,66€
Montant encaissé	209 107,74€	262 976,53€	385 180,67€	244 279,47€	315 496,76€	277 436,81€	30 164,11€



Les problématiques de la réforme n'ont cependant pas été anticipées dans la prise en compte des recettes d'investissement sur ces dernières années à cause d'une dynamique chiffrée artificielle faussant la lecture qui pouvait être faite. En effet, dans le même temps, la commune a connu de grande rentrée de taxe d'aménagement par des projets privés structurant. Le pacte fiscal avec l'intercommunalité prévoyant de surcroît un reversement de la taxe perçue à hauteur de 20%.

Si la prudence sur l'ouverture des crédits entre 2024 et 2025 à bel et bien été faite par la diminution de 73 000,00€ de la prévision budgétaire, la commune a fait le choix sous couvert du principe de sincérité budgétaire, de modifier par décision modificative à la fin de l'année 2025, le montant budgétisé de la perception de la taxe d'aménagement à 46 960,66€ soit une diminution de 200 000,00€.

Enjeu de la fin d'exercice 2025, les services municipaux, le service instructeur de la CALI et les services de la DGFIP croissent l'ensemble des données pour permettre la taxation des autorisations d'urbanismes ayant été délivrées depuis septembre 2022, date effective de l'entrée en vigueur de la nouvelle perception de la taxe d'aménagement. Ce travail de croisement est long et ne permettra pas d'avoir un retour budgétaire significatif dès cette année 2026. Il conviendra alors d'adopter une recette sincère en reportant la somme encaissée sur l'année 2025.

iv. Les nouvelles demandes de subventions :

Pour financer les équipements à venir sur l'année 2026, la commune a formulé de nouvelles demandes de subventions. A ce jour, ces dernières restent au stade de possibilité d'attribution.

La DETR 2026 a été fléchée sur le projet de réaliser deux terrains de foot 5 au stade de la Naude en y intégrant des travaux d'arrosage alternatif du stade dans sa globalité. Si le coût total du projet est de 443 092 ,00€ HT, la commune dispose déjà d'un financement de 120 000,00€ de l'ANS et à solliciter 155 082,00€ auprès de la DETR. L'autofinancement arrivant à 168 010,00€, pour ce projet structurant touchant à la fois la mise en place d'une nouvelle installation sportive mais également, la gestion durable des réserves en eaux et en conséquence des coûts de fonctionnement.

La commune a également sollicité le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour améliorer le maillage de la vidéoprotection de son territoire. Le coût d'investissement est de 40 579,00€ HT avec une potentiel participation de 80,00% soit 32 463,00€.

Ces demandes de subventions viennent s'ajouter aux subventions déjà attribuées représentant au titre des restes à réaliser 2025, une enveloppe de 830 000,00€.

b. Les dépenses d'investissement :

i. Les Autorisations de Programme / crédits de Paiement (AP/CP) :

Après la clôture en 2025 des AP/CP n°39 – Médiathèque et n°49 – Equipements Médiathèque, la commune a également clôturé en ce début d'année 2026, l'AP/CP n°48 – Aménagements des abords de la Médiathèque. Il reste donc de l'ensemble des AP/CP ouverte sur le mandat précédent, que la n°50 – Ville sportive dont certains crédits sont encore à ce jour à payer avec la livraison du boulodrome. L'ensemble des opérations pluriannuelles arrivent donc à échéance du nouveau mandat et clôture un programme d'investissement fort avec des projets structurants de la mandature 2020-2026.

Pour mémoire, les AP/CP n° 48 et n°50 avaient été ouvertes par anticipation comme suit :

Autorisation de programme	BP 2025	Montant de crédits ouverts avant le vote du BP2026
Opération 48 -Aménagement abords médiathèque	22 781,00€	1 500,00€
Opération 50 – Ville sportive	1 455 431,00€	275 018,00€

ii. Les Restes à réaliser 2025 et l'ouverture anticipée des crédits

A la clôture de l'exercice budgétaire 2025, le Compte financier provisoire fait état de restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de **287 365,00€ contre 830 688,14€** en recettes d'investissement. Pour les recettes, la non perception sur l'exercice 2025 de la quasi-totalité des subventions demandées est la cause de ce report. Concernant les dépenses, au-delà des réalisations de la toute fin d'année 2025, les restes à réaliser correspondent pour la quasi-totalité au paiement de l'éclairage public du rugby et de la tranche n°2A, ainsi que de la réalisation du boulodrome couvert et de la renaturation du site de Portès. Avec les restes à réaliser, l'excédent cumulé de la section d'investissement se porte à 708 214,72€.

Contrairement à l'année 2024, le solde des restes à réaliser n'est pas déficitaire (- 1 112 926,84€ pour rappel). Cependant, l'excédent cumulé, porté par un résultat déficitaire (-564 764,15€) accompagné d'un résultat reporté de l'exercice antérieur très important (+2 738 967,62€), n'était finalement que de 1 061 276,63€.

Afin de pouvoir commencer à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, la commune a fait le choix d'ouvrir par anticipation les crédits suivants à hauteur de 519 700,00€, représentant une enveloppe de 23,28% sur les 25% autorisés.

Imputation – Opération – Fonction	Libellé	Montants
--------------------------------------	---------	----------

OPERATION 17 – DIVERS MATERIELS SERVICES		
2158 – Opé 17 – 510	Matériel et outillage technique	2 500,00€
21828 – Opé 17 - 510	Matériel de transports – Services techniques	30 000,00€
21838 – Opé 17 – 020	Matériel informatique	20 000,00€
21848 – Opé 17 – 020	Mobilier	2 500,00€
2188 – Opé 17 – 11	Divers Matériels – Police Municipale	500,00€
2188 – Opé 17 – 020	Divers Matériels – Service Administratif	1 500,00€
2188 – Opé 17 – 020	Divers Matériels – Service Entretien	500,00€
2188 – Opé 17 – 4221	Divers Matériels – Service Enfance	500,00€
2188 – Opé 17 – 510	Divers Matériels – Services Techniques	2 500,00€
SOUS-TOTAL OPERATION 17		60 500,00€

OPERATION 22 – BATIMENTS COMMUNAUX		
2135 – Opé 22- 020	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 000,00€
2188 – Opé 22 – 020	Signalétique des bâtiments et chemins de randonnée	5 000,00€
2313 – Opé 22 – 020	Travaux divers bâtiments	120 000,00€
SOUS-TOTAL OPERATION 22		135 000,00€

OPERATION 23 – VOIRIES		
2152 – Opé 23- 510	Installations de voirie	5 000,00€
2315 – Opé 23 – 845	Divers travaux de voiries en cours	70 000,00€
SOUS-TOTAL OPERATION 23		75 000,00€

OPERATION 25 – GROUPE SCOLAIRE		
21312 – Opé 25 – 211	Travaux – Ecole Maternelle	3 000,00€
21312 – Opé 25 – 212	Travaux – Ecole Élémentaire	3 000,00€
21831 – Opé 25 – 211	Matériel informatique – Ecole Maternelle	1 100,00€
21841 – Opé 25 – 212	Mobilier – Ecole Élémentaire	1 100,00€
21841 – Opé 25 – 211	Mobilier – Ecole Maternelle	1 500,00€
21841 – Opé 25 – 212	Mobilier – Ecole Élémentaire	1 500,00€

		Envoyé en préfecture le 13/04/2026
2188 – Opé 25 – 211	Divers Matériels – Ecole Maternelle	Reçu en préfecture le 13/04/2026 750,00€
2188 – Opé 25 – 212	Divers Matériels – Ecole Elémentaire	Publié le 750,00€
SOUS-TOTAL		ID : 033-213302078-20260408-DELIB202640-DE

OPERATION 32 – ACQUISITIONS FONCIERES		
2111- Opé 32 – 020	Acquisition terrains nus	50 000,00€
21318 – Opé 32 – 020	Acquisition autres bâtiments publics	30 000,00€
SOUS-TOTAL OPERATION 32		80 000,00€

OPERATION 35 – HYGIENE ET SECURITE		
2188 – Opé 35 -020	Divers Matériel Prévention	2 500,00€
SOUS-TOTAL OPERATION 35		2 500,00€

OPERATION 43 – ESPACE BORGES		
21318 – Opé 43 – 020	Divers travaux	68 000,00€
2188 – Opé 43 – 020	Autres immobilisations corporelles	2 000,00€
SOUS-TOTAL OPERATION 43		70 000,00€

OPERATION 46 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS		
2121 – Opé 46 – 510	Plantations d'arbres	4 000,00€
2128 – Opé 46 – 510	Aménagement de terrains	15 000,00€
2138 – Opé 46 – 510	Travaux Autres constructions	50 000,00€
2188 – Opé 46 - 510	Autres immobilisations corporelles	5 000,00€
SOUS-TOTAL OPERATION 46		74 000,00€

OPERATION 52 – POLICE MUNICIPALE		
2188 – Opé 52 - 11	Autres immobilisations corporelles	10 000,00€
SOUS-TOTAL OPERATION 52		10 000,00€
TOTAL TOUTES OPERATIONS		519 700,00€

L'ensemble de ces dépenses reprenant les dépenses potentielles connues en décembre 2025 pouvant connaître un début d'exécution avant le vote du budget du mois d'avril 2026 et ne rentrant pas dans le champ des dépenses dites des restes à réaliser.

iii. L'excédent à reporter d'investissement :

Contrairement à l'année 2025 disposant d'un fort résultat reporté de l'exercice antérieur découlant de l'emprunt réalisé à la fin de l'année 2022 à hauteur de 4 M€, le budget primitif de l'année 2026 devra se contenter d'un résultat de **164 891,58€**. La différence entre l'affectation 2025 et l'affectation programmée en 2026, montre à quel point la commune à piocher dans sa trésorerie propre pour réaliser le programme d'investissement.

iv. Les principales dépenses d'investissement :

Outre les dépenses relatives au remboursement de la dette et les opérations d'ordre, le budget de la section d'investissement est **envisagé à hauteur de 2 642 0000,00€**. Pour rappel, le budget 2025 prévoyait une inscription à hauteur de 4 393 350,00€ avec un taux de réalisation final de 73,29% (79,83% en y intégrant les restes à réaliser). Les principales dépenses étant comme suit :

Chapitre 204 – Subvention d'équipement :

- Remboursement par anticipation à l'établissement Foncier de Nouvelle-Aquitaine : 100K€
- Reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la CALI : 45K€

Opération 11 – Acquisition de matériel divers services :

- Divers raccordements au réseau électrique : 15K€

Opération 17 – Acquisition de matériel divers services :

- Camion des services techniques et équipements : 32K€
- Serveur Mairie : 20K€,
- Mobilier Marchés Gourmands : 12K€,
- Divers services : 15K€,

Chapitre 21 – Restaurant scolaire :

- Mise en conformité du restaurant scolaire : 18K€

Chapitre 22 – Bâtiments communaux :

- Restauration du bâtiment au 115 Avenue du Général de Gaulle : 337K€

Chapitre 23 – Voiries communales :

- Divers travaux de voiries : 185€K,
- Signalétiques diverses : 30K€,

Chapitre 25 – Groupe scolaire :

- Divers aménagements de cours et travaux : 33K€

Chapitre 32 – Acquisitions foncières :

- Acquisition parcelle Lac d'Anglade : 150K€

Chapitre 35 – Hygiène et sécurité :

- Divers mobiliers et matériels : 4K€

Chapitre 43 – Espaces Borgès :

- Restructuration Saint Vincent de Paul : 47K€

Chapitre 46 – Aménagement paysagers :

- Statue de la liberté : 122K€

Chapitre 50 – Ville Sportive :

- Arrosage du terrain de rugby : 25K€

Chapitre 52 – Police municipale :

- Phase 6 de Vidéo protection : 49K€,

La synthèse de la section d'investissement Dépenses et Recettes :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
 Reçu en préfecture le 13/04/2026
 Publié le
 ID : 033-213302078-20260408-DELIB202640-DE

INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP 2025	REALISE 2025	RAR 2025 ET AC/PC	BP 2026	BP 2026 + RAR 2025
Chapitres						2 642 192.60 €
Opérations d'ordre	40	168 440.00 €	77 925.85 €		100 000.00 €	100 000.00 €
Opérations patrimoniales	41	423 160.00 €	60 934.94 €		100 000.00 €	100 000.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	10					45 173.00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	351 652.65 €	351 652.65 €		310 351.07 €	310 351.07 €
Subvention équipement versées	204	500 765.77 €	363 938.83 €	130 018.10 €	195 173.00 €	280 018.10 €
Opé 11 - Extension réseau élec ENEDIS				- €	6 742.80 €	6 742.80 €
Opé 17 - Acquisition matériel divers servcies		165 179.24 €	114 958.47 €	1 096.99 €	106 811.80 €	107 908.79 €
Opé 21 - Restaurant scolaire		496 591.63 €	489 558.21 €	2 800.12 €	18 432.80 €	21 232.92 €
Opé 22 - Bâtiment communaux		119 467.49 €	86 446.18 €	- €	408 092.00 €	408 092.00 €
Opé 23 - Voirie		209 888.91 €	151 973.81 €	44 891.57 €	216 624.68 €	263 244.25 €
Opé 25 - Ecoles		34 279.18 €	22 006.07 €	- €	33 008.62 €	33 008.62 €
Opé 32 - Acquisition de terrains		700 750.11 €	303 370.31 €	- €	160 622.00 €	160 622.00 €
Opé 35 - Hygiène et sécurité		14 608.57 €	11 366.22 €	- €	4 000.00 €	4 000.00 €
Opé 39 - Médiathèque		5 000.00 €	- €	- €	- €	- €
Opé 43 - Réhabilitation Espaces Borges		71 528.00 €	71 432.87 €	- €	47 822.52 €	47 822.52 €
Opé 46 - Aménagements Paysagers		310 113.44 €	133 172.37 €	97 575.09 €	137 549.65 €	235 124.74 €
Opé 48 - Aménagement ext Médiathèque		13 753.05 €	12 253.05 €			- €
Opé 50 - Ville Sportive		1 199 901.36 €	948 740.15 €	237 737.24 €	218 198.90 €	455 936.14 €
Opé 51 - Accessibilité		86 149.60 €	48 098.40 €	1 728.00 €	- €	1 728.00 €
Opé 52 - Police municipale		53 441.00 €	36 711.32 €	3 592.03 €	57 595.62 €	61 187.65 €
Totoal exercice		4 924 670.00 €	3 284 539.70 €	519 439.14 €	2 121 025.46 €	2 642 192.60 €
					2 640 464.60 €	
RECETTES		BP 2025	REALISE 2025	RAR 2025	BP 2026	BP 2026 + RAR 2025
Chapitres						
Solde exécution n-1 reporté	001/	2 174 203.47 €	2 174 203.47 €		164 943.58 €	164 943.58 €
Produits des cessions immo	024/	80 000.00 €	- €		264 000.00 €	264 000.00 €
Opérations d'ordre	040/	2 296.00 €	3 796.00 €		4 000.00 €	4 000.00 €
AMORTISSEMENTS		740 000.00 €	735 590.49 €		720 000.00 €	720 000.00 €
Opérations patrimoniales	041/	423 160.00 €	60 934.94 €		100 000.00 €	100 000.00 €
FCTVA		328 185.87 €	318 590.83 €		350 724.98 €	350 724.98 €
TAXE AMENAGEMENT		46 960.66 €	30 164.11 €		25 000.00 €	25 000.00 €
Subventions d'investissement	013/	767 704.00 €	61 762.39 €	830 688.14 €	199 545.00 €	1 030 233.14 €
Total exercice		4 562 510.00 €	3 385 042.23 €	830 688.14 €	1 828 213.56 €	2 658 901.70 €